

ARRÊTÉ n° 2024/27

Le Maire de la Commune de LE TEIL ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire et au stationnement sur la voie publique ;
Vu les articles du Code de la Route ;
Vu l'avis favorable de la Police Municipale ;
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité du bon déroulement de cette manifestation hebdomadaire.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Mairie du Teil est autorisée à organiser la manifestation TERRE DE JEUX 2024 au Teil qui se déroulera le mercredi 19 juin 2024 de 13h30 à 18h00.

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits Avenue du 8 Mai 1945 à partir du stade Emile Dedier ainsi que le long de l'allée Paul Avon, le 19 juin 2024 de 13h00 à 18h30.

Article 3 : La circulation sera interdite Avenue du 11 Novembre 1918 après l'intersection de la rue du 19 Mars 1962, le 19 juin 2024 de 13h00 à 18h30.

Article 4 : La circulation sera interdite allée Paul Avon jusqu'à l'entrée des bureaux de la MAIF le 19 juin 2024 de 13h00 à 18h30.

Article 5 : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 6 : Cet arrêté prendra effet à compter de son émission et de sa publication en Mairie.

Article 7 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne :

Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LE TEIL ;
La Police Municipale ;
Et pour information

Monsieur le Commandant du Centre de Secours du TEIL ;
Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron ;
Office de Tourisme ;
Centre Technique Municipal.

Fait à Le Teil, le 11 juin 2024

Le Maire,



Olivier PEVERELLI